

Le passage repris ici est extrait du compte-rendu intégral de la séance du 10 mai 2011 de la Commission de l'enseignement supérieur du Parlement de la Communauté française (p. 9-11).

Le compte-rendu intégral est téléchargeable sur le site internet du Parlement de la Communauté française :

<http://www.pcf.be/reg/info/document?id=001340241>

---

**M. Pierre Tachenion (PS).** - L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur a publié récemment son évaluation des cursus de sciences politiques en Communauté française. Dans son analyse, elle a formulé plusieurs recommandations afin d'améliorer ou de compléter les formations proposées par les institutions universitaires francophones dans ce cursus, dont la bonne polyvalence intellectuelle peut, me semble-t-il, être reconnue.

L'agence recommande ainsi une suppression progressive des masters 60 en horaire de jour, qui n'offrent aucun débouché vers un troisième cycle. Ces masters permettent tout de même à l'étudiant d'obtenir un diplôme de second cycle en une seule année de maîtrise. Par contre, l'agence souhaite encourager le développement de tels masters à horaire décalé, offrant ainsi la possibilité de reprendre des études lorsqu'on est inséré dans le monde professionnel.

Monsieur le ministre, partagez-vous le constat de l'agence à propos des masters 60 en horaire de jour pour le cursus de sciences politiques et, dans l'affirmative, l'accréditation accordée aux universités serait-elle supprimée ?

L'évaluation du cursus de sciences politiques propose également un renforcement des stages de dernière année de master, avec dans certains cas une obligation de faire ces stages pour favoriser l'insertion ultérieure dans la vie active. Elle propose aussi que l'institution universitaire accompagne l'étudiant dans la recherche de son stage en lui soumettant un fichier des possibilités existantes. À terme, l'agence recommande la création par la Communauté française d'une structure d'accréditation des entreprises et organisations habilitées à accueillir des stagiaires. Cette volonté de stages plus clairs et mieux définis est par ailleurs reprise dans l'évaluation du cursus « information et communication ».

Sachant que la déclaration de politique communautaire prévoit un renforcement des interactions entre le monde du travail et l'enseignement supérieur, quelles sont les actions que le gouvernement pourrait entreprendre afin de rencontrer cet objectif ? La création d'une agence d'accréditation pour l'accueil est-elle envisageable ?

**M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur.** – Monsieur le député, vous évoquez le rapport d'évaluation du cursus de sciences politiques. Ce travail, très intéressant, a été mené par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ainsi que par un comité d'experts étrangers aux références

prestigieuses, comme le professeur Philippe Braud de la Faculté des sciences politiques à Paris et le professeur Guy Lachapelle de l'Université Concordia du Québec, également secrétaire général de l'Association internationale des sciences politiques.

Le rapport d'évaluation a été clôturé fin 2010 et fait état de divers commentaires et recommandations. Les experts ont félicité la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation de masters en sciences politiques à horaire décalé et encouragé toutes les universités à s'engager dans cette voie.

Néanmoins, ils se sont interrogés sur la nécessité de maintenir des masters en soixante crédits en horaire de jour parallèlement à des masters 120, également en horaire de jour, organisés dans les mêmes universités.

Nous connaissons les avantages et désavantages de la situation. Les uns voient dans le master en soixante crédits une opportunité supplémentaire d'accéder aux études universitaires pour des publics disposant de moins de facilités pour des raisons culturelles et/ou socio-économiques ou encore pratiques dans le cas d'adultes reprenant des études ou suivant des formations continues. Les autres, au contraire, jugent le master 60 anachronique et dangereux car il donne aux étudiants l'illusion de disposer d'un équivalent du master 120, alors que leur diplôme ne donne pas accès au troisième cycle et n'a pas la même valeur selon les critères du processus de Bologne.

C'est pour cette raison que le comité d'experts recommande, sinon la suppression pure et simple du master 60, au moins son confinement dans le cadre d'études à horaire décalé s'adressant à des adultes qui reprennent des études ou suivent une formation continue.

Je conclus sur ce premier point. À la fin de l'année dernière, le gouvernement et le parlement ont adopté une disposition décrétole visant à permettre aux universités désireuses de ne plus organiser ce type de master 60 d'y renoncer, tout en le maintenant malgré tout d'une manière limitée. Aujourd'hui, quand une université est habilitée à organiser le deuxième cycle d'un cursus, cette habilitation porte tant sur le cursus de master 60 que sur celui de master 120. Toutefois, l'habilitation à organiser le master en soixante crédits est conditionnelle de l'organisation effective par le même établissement du master en cent vingt crédits correspondant.

Le gouvernement veillera, en collaboration avec le conseil inter-universitaire de la Communauté française, à ce que les masters en soixante crédits soient toujours organisés dans deux sites au moins de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous rassurons ainsi ceux qui souhaitent le maintien des masters 60 et soulageons simultanément les universités désireuses de les supprimer. Le Ciuf nous informera régulièrement de l'évolution du dossier sur le terrain.

Venons-en à la question des stages des étudiants en sciences politiques. Les experts les jugent très positifs et prônent leur généralisation. Ils constatent que leur pratique est variable selon les universités. Je préconise de suivre l'avis des experts. L'étudiant en sciences

politiques a tout à gagner à effectuer un stage lors de son cursus universitaire dans une administration publique ou une entreprise, ou dans le secteur associatif.

Les universités en sont conscientes : en quelques années à peine, cette pratique, au départ plutôt marginale, s'est largement développée. Faut-il aller jusqu'à accréditer les lieux de stage à l'avenir ? Éventuellement, si le besoin s'en fait sentir. À ce stade, je préfère inciter les universités à conclure des partenariats privilégiés en toute autonomie avec des lieux de stage susceptibles d'accueillir leurs étudiants et laisser la pratique se généraliser avant d'envisager l'accréditation. Faisons confiance aux universités et l'avenir nous dira s'il faut ou non intervenir.

**M. Pierre Tachenion (PS).** – Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse très complète et très concrète sur les perspectives et les possibilités du master en soixante crédits. Reste à savoir si l'accréditation du stage fera l'objet d'une réflexion. . .

Pour votre information, les pages économie du quotidien *Le Soir* traitent, ce jour, des filières menant à l'emploi. Les articles soulignent l'intérêt des entreprises pour les étudiants issus du monde de l'enseignement supérieur, ce qui correspond à une volonté de notre DPC.